REPUBLIQUE FRANCAISE

le 03/05/2018

Application agréée E-legalite.com

70\_DE=004-250401072-20180418-DEL18\_04\_B2

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 18/04/2018

#### L'an deux mille dix-huit, le dix-huit avril,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Trigance à 14 h sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	8 + 5	13
Т	otal des voix :	16

#### Etaient présents :

<u>7 représentants des communes</u> (porteurs chacun d'1 voix) :

Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jacques ESPITALIER: Quinson; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Bernard CLAP: Trigance; Antoine FAURE: Aups; Annick BATTESTI: La Bastide; Jean-Pierre BAUX: Gréoux les bains

1 Représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Nathalie PEREZ-LEROUX : Conseil départemental du Var

représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Date de convocation
05/04/2018

#### Ont donné pouvoir :

Christiane PHILIBERT-BREZUN (Vinon sur Verdon) à Arlette RUIZ; Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougon) à Bernard CLAP; Patricia BRUN (Moustiers Ste Marie) à Antoine FAURE; Charles Antoine MORDELET (Aiguines) à Hervé PHILIBERT; Jean BACCI (conseil régional PACA) à Nathalie PEREZ LEROUX

Délibération n°18\_04\_B2\_01

# 04\_B2\_01

## ACCUEIL, SENSIBILISATION, SECURISATION DES SITES ET SURVEILLANCE INCENDIE

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon;

Les écogardes du Parc accueillent, informent, sensibilisent et valorisent le territoire. Ils assurent également la surveillance et la prévention contre les incendies et la sécurisation des sites et itinéraires de randonne. Sur proposition du groupe de travail *sensibilisation*, au sein de la commission *tourisme durable* du Parc, le programme d'action, en accord avec la charte du Parc, prévoit la continuité de cette opération

Vu les délibérations du 15/11/2017 et 07/02/2108 approuvant l'opération et son plan de financement

Suite à une rencontre récente des différents financeurs de l'opération, une proposition de modification du plan de financement de l'opération est faite aux élus du Bureau comme suit :

#### Ancien Plan de financement :

#### Plan de financement modifié

Coût total TTC :	171 000 €	Coût total TTC:	145 570 €
Région :	70 000 €	Région :	48 916 €
Conseil départemental 04	4 : 10 000 €	Conseil départemental 04 :	:10 000 €
Conseil départemental 83	3: 45 000 €	Conseil départemental 83	:45 000 €
Intercommunalités :	15 000 €	Commune de Bauduen :	3 000 €
Commune de Bauduen :	3 000 €	Autofinancement:	38 654 €
Autofinancement:	34 200 €	Dont PNR Verdon :	31 554 €
Dont PNR Verdon :	27 100 €	Dont EDF :	7 100 €
Dont EDF :	7 100 €		

### Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement modifié;
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.



le 03/05/2018

Application agréée E-legalite.com REPUBLIQUE FRANCAISE 0\_DE-004-250401072-20180418-DEL18\_04\_B2

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 18/04/2018

#### L'an deux mille dix-huit, le dix-huit avril,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Trigance à 14 h sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Non	nbre de memb	res
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	8 + 5	13
T	otal des voix :	16

_				
Etai	iont	prése	ntc	•
LLa	CIIL	חו באב	:IILS	

<u> 7 représentants des communes</u> (porteurs chacun d'1 voix) :

Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jacques ESPITALIER: Quinson; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Bernard CLAP: Trigance; Antoine FAURE: Aups; Annick BATTESTI: La Bastide; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains

1 Représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Nathalie PEREZ-LEROUX : Conseil départemental du Var

représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Date de convocation	
05/04/2018	

#### Ont donné pouvoir :

Christiane PHILIBERT-BREZUN (Vinon sur Verdon) à Arlette RUIZ ; Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougon) à Bernard CLAP; Patricia BRUN (Moustiers Ste Marie) à Antoine FAURE; Charles Antoine MORDELET (Aiguines) à Hervé PHILIBERT; Jean BACCI (conseil régional PACA) à Nathalie PEREZ LEROUX

Délibération

n°18\_04\_B2\_02

# **EQUIPEMENT INFORMATIQUE ET DE SECURITÉ**

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon;

Le Président expose les objectifs de l'opération qui consiste à :

- 1. Sécuriser l'accès à la bastide en organisant des gradines et en s'équipant d'un défibrillateur automatique
- 2. Refondre intégralement le système d'information et renouveler les équipements informatiques

Considérant le plan de financement suivant :

Coût total HT:	56 250 €
Conseil Régional PACA (80%):	45 000 €
Autofinancement :	11 250 €
Dont Conservatoire du Littoral :	973,05 €
Dont Parc du Verdon :	10 276,95 €

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits Suivent les signatures



DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

Application agréée E-legalite.com SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU 0\_DE-004-250401072-20180418-DEL18\_04\_B2 PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

> EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 18/04/2018

#### L'an deux mille dix-huit, le dix-huit avril,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Trigance à 14 h sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Non	nbre de memb	res
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	8 + 5	13
Т	otal des voix :	16

Etaient p	résents :
-----------	-----------

<u>7 représentants des communes</u> (porteurs chacun d'1 voix) :

Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jacques ESPITALIER: Quinson; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Bernard CLAP: Trigance; Antoine FAURE: Aups; Annick BATTESTI: La Bastide; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains

1 Représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Nathalie PEREZ-LEROUX : Conseil départemental du Var

représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Date de convocation
05/04/2018

#### Ont donné pouvoir :

Christiane PHILIBERT-BREZUN (Vinon sur Verdon) à Arlette RUIZ ; Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougon) à Bernard CLAP; Patricia BRUN (Moustiers Ste Marie) à Antoine FAURE; Charles Antoine MORDELET (Aiguines) à Hervé PHILIBERT; Jean BACCI (conseil régional PACA) à Nathalie PEREZ LEROUX

Délibération

n°18\_04\_B2\_03

# Révision de la redevance du logement de Félines dans le cadre de la concession de logement par utilité de service à Marlène Economides

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Budget du Parc,

Vu la délibération du Bureau en date du 11 avril 2006 relative à l'Autorisation d'Occupation Temporaire passée avec le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres et portant sur la mise à disposition du Parc, du bâtiment situé sur le domaine de Félines,

Vu la convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public artificiel constitutive de droits réels entre le PNR Verdon et le Conservatoire du Littoral d'une durée de 30 ans à compter du 23 avril 2013

Considérant que cette Autorisation d'Occupation Temporaire prévoit que le Parc, en tant que permissionnaire, peut loger, dans deux des trois appartements de la ferme de Félines, deux de ses salariés par convention portant concession de logement par utilité de service,

Vu la convention de concession de logement par utilité de service en date du 4 mai 2007 entre le PNR Verdon, le Conservatoire du Littoral et Mlle Marlène ECONOMIDES, chargée de communication du Parc,

Considérant que cette convention prévoit une actualisation de la redevance à chaque date anniversaire d'entrée dans les lieux du bénéficiaire.

Le Président propose aux membres du Bureau un avenant n° 6 à la convention de concession de logement par utilité de service afin d'actualiser le montant de la redevance due par Mlle ECONOMIDES à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 et de la porter à 331 € mensuels calculés sur la base des éléments déterminés dans la convention du 4 mai 2007,

# Ouï l'exposé du Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- autorisent le Président à signer l'avenant n° 6 à la convention de concession de logement par utilité de service entre le PNR Verdon, et Mlle Marlène ECONOMIDES actualisant la redevance due par cette dernière à 331 € par mois à effet du 1er mai 2018,
- autorisent le Président à signer toutes pièces utiles à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois

Suive

Le Président Bernard CLAP

REÇU EN PREFECTURE le 03/05/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

Application agréée E-legalite.com
70\_DE-004-250401072-20180418-DEL18\_04\_B2

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 18/04/2018

#### L'an deux mille dix-huit, le dix-huit avril,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Trigance à 14 h sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Non	nbre de memb	res
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	8 + 5	13
Т	otal des voix :	16

#### Etaient présents :

7 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jacques ESPITALIER: Quinson; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Bernard CLAP: Trigance; Antoine FAURE: Aups; Annick BATTESTI: La Bastide; Jean-Pierre BAUX: Gréoux les bains

<u>1 Représentant des Conseils départementaux</u> (porteurs de 2 voix chacun) :

Nathalie PEREZ-LEROUX : Conseil départemental du Var

représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Date de convocation
05/04/2018

#### Ont donné pouvoir:

Christiane PHILIBERT-BREZUN (Vinon sur Verdon) à Arlette RUIZ; Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougon) à Bernard CLAP; Patricia BRUN (Moustiers Ste Marie) à Antoine FAURE; Charles Antoine MORDELET (Aiguines) à Hervé PHILIBERT; Jean BACCI (conseil régional PACA) à Nathalie PEREZ LEROUX

Délibération n°18\_04\_B2\_04

Etude / animation pour la définition d'un projet interdépartemental, interparcs et intercommunautaires de développement et d'aménagement durable autour du hameau du Logis Pin à la Martre (83)

Modification du plan de financement

Lors de la conférence « du logis du pin » le 9 février 2017, les sous-préfets de Castellane, Draguignan et Grasse ont souhaité qu'une mise en cohérence des projets autour de ce site soit étudiée : accueil touristique, maison des services publics, débit de carburants, projets photovoltaïques, développement agricole...

Le sous-préfet de Grasse a identifié 30 000 € de FNADT afin de donner un coup de pouce à cette opération. Charge aux acteurs de s'organiser : PNR Verdon et Préalpes d'Azur, 4 communautés de communes et d'agglomération, communes limitrophes, départements...

Dans ce secteur, le Parc du Verdon a soutenu récemment la commune de la Martre et la CCLGV dans l'obtention d'une aide TEPCV pour la rénovation énergétique d'un bâtiment en bord de départementale pour l'aménagement d'un point d'accueil touristique, multiservices dont une MSAP. Les Parcs du Verdon et des Préalpes d'Azur souhaitent également envisager des projets mutualisés dans ce secteur du point de vue touristique et agricole profitant de l'axe structurant et fréquenté de la route Napoléon, entrée des deux Parcs.

Le PNR des Préalpes anime un tour de table avec les EPCI concernées dont les livrables sont : 1-un cahier des charges pour une prestation d'étude/animation,

- dont la cible pourrait être un « schéma de secteur »/ « orientations d'aménagement » pour les communes et EPCI, dans lequel les projets de chacun puissent s'intégrer, se compléter, se coordonner, avec une vision dans l'espace.
- partant d'une compréhension des dynamiques, politiques et projets portés par les EPCI/PNR concernées à une échelle plus large (politique agricole, numérique, énergétique, touristiques, aménagement de l'espace...) et notamment les potentiels et enjeux suivants :
  - Accès aux services
  - Arrivée de la fibre
  - Crédits fléchés sur la rénovation du bâtiment attenant au bistrot de pays
  - Potentiel agricole, respect des milieux humides et des corridors écologiques
  - Développement des énergies renouvelables (proximité du poste source de Valderoure), enjeux paysagers et leviers de développement local...
- -via une démarche participative qui permette à différents acteurs d'exprimer ses projets, sa vision, puis de la confronter à celle des autres

2-une convention de partenariat PNR/EPCI pour le pilotage et le co-financement de l'opération.

Vu la délibération du 11 décembre 2017 approuvant l'opération et son plan de financement

#### le 03/05/2018

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-004-250401072-20180418-DEL18\_04\_B2

... / ...

# Considérant le plan de financement modifié suivant :

Cout total TTC :	50 000 €
Etat FNADT (30 %)	30 000 €
Communauté agglomération Pays de Grasse (10 %)	5 000 €
Communauté de communes Lacs et gorges du Verdon (10 %)	5 000 €
PNR Préalpes d'Azur (10 %)	3 750 €
PNR Verdon (10 %)	3 750 €
Com com Alpes Provence Verdon (5%)	2 500 €

# Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération ainsi présentée qui sera portée administrativement par le PNR des Préalpes d'Azur
- Approuvent le plan de financement modifié présenté;
- Autorisent le Président à signer une convention de partenariat avec le PNR des Préalpes d'Azur et les intercommunalités pour définir les engagements de chacun
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits Suivent les signatures

Pour extrait conforme

gident

REPUBLIQUE FRANCAISE

le 20/04/2018
Application agréée E-legalite.com
70\_DE-004-250401072-20180418-DEL18\_04\_8:

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 18/04/2018

#### L'an deux mille dix-huit, le dix-huit avril,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Trigance à 14 h sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres				
En exercice	Présents et représentés	Votants		
18	8 + 5	13		
Total des voix : 16				

#### Etaient présents :

<u>7 représentants des communes</u> (porteurs chacun d'1 voix) :

Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jacques ESPITALIER: Quinson; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Bernard CLAP: Trigance; Antoine FAURE: Aups; Annick BATTESTI: La Bastide; Jean-Pierre BAUX: Gréoux les bains

1 Représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Nathalie PEREZ-LEROUX : Conseil départemental du Var

représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Date de convocation
05/04/2018

#### Ont donné pouvoir:

Christiane PHILIBERT-BREZUN (Vinon sur Verdon) à Arlette RUIZ; Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougon) à Bernard CLAP; Patricia BRUN (Moustiers Ste Marie) à Antoine FAURE; Charles Antoine MORDELET (Aiguines) à Hervé PHILIBERT; Jean BACCI (conseil régional PACA) à Nathalie PEREZ LEROUX

Délibération n°18\_04\_B2\_05

## Remboursement par le réseau interparcs PACA

Vu le Code général des collectivités locales ;

Vu le budget 2018 du syndicat mixte;

Dans le cadre du réseau inter parcs PACA, le Président propose aux membres du Bureau de solliciter le remboursement par l'association du réseau des parcs PACA :

- des frais de déplacement occasionnés par la participation du Parc du Verdon à l'évènement **Bercy village** organisé par la Fédération des Parcs du 12 au 15 octobre 2017, et représentant la somme de **452,30 € TTC**.

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent le remboursement par l'association du réseau inter-parcs PACA des montants ci-dessus présentés
- Autorisent le Président à émettre les titres de recettes correspondants,
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits Suivent les signatures Pour extrait conforme



REÇU EN PREFECTURE le 03/05/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

Application agréée E-legalite.com
99\_DE-004-250401072-20180418-DEL18\_04\_B2

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 18/04/2018

#### L'an deux mille dix-huit, le dix-huit avril,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Trigance à 14 h sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres			
En exercice	Présents et représentés	Votants	
18	8 + 5	13	
Total des voix : 16			

#### Etaient présents :

<u>7 représentants des communes</u> (porteurs chacun d'1 voix) :

**Hervé PHILIBERT**: Ginasservis; **Jacques ESPITALIER**: Quinson; **Arlette RUIZ**: St Julien le Montagnier; **Bernard CLAP**: Trigance; **Antoine FAURE**: Aups; **Annick BATTESTI**: La Bastide; **Jean-Pierre BAUX**: Gréoux les bains

1 Représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Nathalie PEREZ-LEROUX : Conseil départemental du Var

représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Date de convocation	
05/04/2018	

#### Ont donné pouvoir :

Christiane PHILIBERT-BREZUN (Vinon sur Verdon) à Arlette RUIZ; Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougon) à Bernard CLAP; Patricia BRUN (Moustiers Ste Marie) à Antoine FAURE; Charles Antoine MORDELET (Aiguines) à Hervé PHILIBERT; Jean BACCI (conseil régional PACA) à Nathalie PEREZ LEROUX

Délibération n°18\_04\_B2\_06

## AVIS SUR LE PLU DE QUINSON

Le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon est consulté en tant que personne publique associée dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme. Le Parc du Verdon dispose de 3 mois pour exprimer son avis à compter de la réception du projet arrêté de PLU. Le PLU de Quinson a été arrêté le 22 janvier 2018, lequel doit être compatible avec la charte du Parc.

La commune de Quinson présente une superficie de 2811 hectares pour une population de 456 habitants permanents en 2015 (350 en 1999, 446 en 2009). Il y avait 232 résidences principales (46% du parc de logements) en 2014, 228 résidences secondaires (46%) et 41 logements vacants (8%). Les logements sociaux représentant 6 % du parc.

La capacité d'accueil touristique est environ de 300 personnes avec 1 hôtel, 1 camping, 8 chambres d'hôtes et 5 gîtes.

Cette commune est membre de la Communauté *Durance Luberon Verdon Agglomération* (DLVA), laquelle est couverte par un SCoT approuvé en 2012 et actuellement en révision.

La commune relève du bassin versant du Verdon, le SAGE Verdon lui est donc opposable via le SCoT de la DLVA.

L'élaboration du PLU de Quinson a été prescrite le 28 mai 2014 afin de remplacer le POS.

Après une présentation du projet de PLU en présence de Monsieur le Maire, qui a répondu aux interrogations des membres du bureau et qui a expliqué le projet défendu par le conseil municipal, les membres du Bureau ont souligné certains éléments et ils ont souhaité exprimer plusieurs préconisations et une réserve sur le projet arrêté :

#### Axe A, Orientation 1: Mettre en place une stratégie de protection et de gestion du patrimoine naturel

Le projet de PLU arrêté prévoit de protéger les pelouses et les garrigues, les arbres et les haies, et notamment les ripisylves (Cf. art. L. 151-23 du C. Urb. Espaces Boisés Classés), en particulier afin de préserver la végétation qui enveloppe le village et les continuités écologiques (à noter la prise en compte des continuités écologiques dans la logique d'une trame verte et bleue communale, et la préservation de la biodiversité y compris dans le bâti comme par exemple la prise en compte notable des chiroptères, la perméabilité des clôtures ou la limitation des éclairages...).

Par ailleurs les concertations avec le Parc ont permis une bonne prise en compte globale des enjeux de la biodiversité.

Pour autant les impacts listés quant au projet de Parc photovoltaïque sont seulement d'ordre paysager, et l'on peut regretter que les impacts environnementaux ne soient pas pointés dans le PLU.

# Axe A, Orientation 2 : Assurer une gestion intégrée de la ressource en eau

Quant à **l'assainissement**, le projet communal prévoit une augmentation de la population de 260 habitants à l'horizon 2030. La capacité des infrastructures est suffisante (station de 1500 EH, 500 EH résiduels au niveau hydraulique, 700 EH résiduels en charge). De même, concernant l'**eau potable**, la ressource (SCP lac de Sainte-Croix) est suffisante (rendements des réseaux de 86 % supérieurs aux objectifs fixés par le SAGE).

REÇU EN PREFECTURE le 03/05/2018

Application agréée E-legalite.com 99\_DE-004-250401072-20180418-DEL18\_04\_B

S'agissant de la prise en compte des **ripisylves**, tant du point de vue paysager que de leur fonctionnalité écologique, l'ensemble du linéaire des cours d'eau (hors Verdon) est classé en espace boisé classé (EBC).

Les **zones humides** sont rendues inconstructibles et les « *affouillements, exhaussements, remblais, retournement, drainage, assèchements, imperméabilisation, clôture, y sont interdits* ». De même, les destructions justifiées par l'intérêt général impliquent des mesures compensatoires compatibles avec le SDAGE, pour autant, il serait préférable que ces mesures soient compatibles avec le *SAGE Verdon* dont le niveau d'exigence est supérieur.

Seule la zone humide de l'ancien captage a été prise en compte au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme, mais la source de Poiraque est protégée au titre du patrimoine, et le Verdon au titre des rives du lac.

À noter enfin que le règlement prévoit pour chaque zone humide « identifiée ou non au moment de l'élaboration du PLU » une conservation et une protection stricte.

Enfin le **risque d'inondation** est pris en compte par un Plan de Prévention des Risques (PPR) approuvé en décembre 2013 et qui s'impose au PLU.

#### Axe A, Orientation 3 : Préserver l'identité des paysages

... / ...

Le PADD et le rapport de présentation défendent une politique paysagère forte. Des enjeux notables sont pris en compte (exemple : les perceptions lointaines, le maintien du village dans son écrin agricole et végétal), tout en permettant des extensions urbaines cohérentes, mesurées et intégrées dans le paysage.

Le PLU prévoit un plan de paysage (Cf. p. 73 du rapport de présentation), le patrimoine est identifié aux documents graphiques et listé (25 fiches patrimoine).

De plus, la prise en compte des paysages par la commune est ancienne grâce à une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP, Cf. p. 54 du rapport de présentation), aujourd'hui devenue de plein droit un site patrimonial remarquable<sup>1</sup>.

A cet égard, il est souhaitable que les servitudes d'utilité publique qui en résultent permettent de requalifier non seulement l'ensemble des secteurs compris le long du Verdon, entre le village et le camping (zones de stationnement, voies de circulation, etc.), mais aussi l'entrée de Quinson depuis Montmeyan, entre le pont et l'Auberge de Sainte Anne.

Plus spécifiquement, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ambitionnent de maitriser les aménagements et de mettre en place un maillage végétal harmonieux.

Celle des Ferrailles est spécialement envisagée pour préserver le paysage dans le cadre de l'aménagement de ce quartier. De même, l'OAP du camping appréhende la densité des mobil-home en s'appuyant sur les critères de la marque Parc, et la requalification du camping doit s'intégrer « dans un projet plus vaste (au-delà du PLU) de requalification de la plaine de Quinson (équipements publics, stationnements, cheminements piétons...) » dont le Maire a précisé en séance qu'il s'agit des cadres du site patrimonial remarquable.

# Axe C, Orientation 1: Contribuer au développement d'une agriculture diversifiée, économiquement viable, écologiquement responsable

Le rapport de présentation du PLU reprend les enjeux identifiés par le Parc du Verdon, et l'un des objectifs poursuivis par le PLU est le maintien et l'aide à l'agriculture. Cette dernière contribue à une activité économique locale et à l'attractivité touristique de la commune.

Par ailleurs le POS ne prévoyait aucune zone ND, de sorte qu'entre 1998 et 2012 seules 1,2% des terres agricoles ont été artificialisées. De ce point de vue le PLU s'inscrit dans la continuité du POS.

Le PLU prévoit une consommation d'espace d'environ 66 hectares, dont la part essentielle incombe au projet de parc photovoltaïque (59,6 ha).

S'agissant de la prévision de consommation de l'espace, le PLU met en avant la notion de *Partie Actuellement Urbanisée* (PAU), dont l'enveloppe est supérieure en surface à ce que le PLU semble en réalité prévoir de consommer. Ainsi la consommation d'espace notamment à vocation agricole et les densités envisagées mériteraient d'être plus explicites, par exemple par un jeu de couleurs différenciées sur les cartographies.

Ce trouble est d'ailleurs accentué par le plafond prévisionnel de 700 habitants supplémentaires à l'horizon 2030, ce qui est disproportionné en considération non seulement de l'évolution du nombre d'habitants telle que constatée à Quinson, mais aussi de ce qui est généralement observé aux échelles régionale et nationale.

En ce sens le nombre de 165 logements supplémentaires prévu par le SCoT en vigueur et repris dans le projet de PLU parait surévalué.

... / ...

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cf. L. art. 112 et 114 L. n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine

... / ...

99\_DE-004-250401072-20180418-DEL18\_04\_B

Les membres du bureau regrettent ces difficultés de lecture du PLU, mais pour autant les dents creuses dites « constructibles » (Cf. p. 142 du rapport de présentation) représentent une consommation raisonnable de l'espace, en particulier compte tenu des prévisions peu réalistes d'augmentation de la population et de la rétention foncière habituellement constatée sur Quinson.

Quant au projet de Parc Photovoltaïque, le PLU ne reprend pas les préconisations et les réserves exprimées par le Parc dans son avis favorable rendu par délibération n° DEL17\_12\_B11\_03 en date du 13 décembre 2017. Le projet est envisagé sur une zone de sensibilité écologique majeure au Plan de Parc " Plateau de Malassoque" (espaces naturels à enjeux patrimoniaux et paysagers du territoire du PNR).

Ainsi le Parc souhaite des garanties concrètes et fortes de mise en œuvre de ses recommandations, ces garanties passant par une obligation de résultat à la charge de l'opérateur. Ces recommandations portent notamment sur l'animation et la mise en œuvre d'un plan de gestion éco-pastoral qui devra appréhender l'ensemble des usages et des enjeux associés, en articulant la gestion des deux unités pastorales du secteur de " Malassoque ". Il s'agit de plus de restaurer les bergeries avec une étude architecturale et historique préalable. Enfin, ce projet doit s'inscrire dans une démarche durable de maîtrise de la consommation énergétique en soutien de la commune.

#### Axe C, Orientation 5 : Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie

En dehors du STECAL Npv, il n'y a pas de prescriptions générales ou par zone sur l'éclairage public (sous compétence DLVA), mais le maire précise en séance que la commune s'oriente à court terme vers une extinction nocturne et une prise en compte de l'éclairage public dans les prescriptions du site patrimonial remarquable.

# M. Jacques Espitalier, Maire de la commune de Quinson, ne prend pas part au vote et quitte la séance au moment des délibérations.

Suite à ces dernières, **le Bureau estime** que le projet de PLU arrêté par la commune de Quinson est caractérisé par des orientations politiques (Cf. PADD) qui s'inscrivent pleinement dans l'esprit de la charte du Parc du Verdon, et le rapport de présentation, très complet et détaillé, poursuit cette forte compatibilité avec la charte. Il en est notamment et globalement ainsi de la prise en compte des enjeux de la ressource en eau, paysagers, agricoles ou naturels. De plus de nombreux éléments et documents produits par le Parc sont repris dans le PLU (Cf. notamment les annexes du règlement).

Le bureau regrette cependant la moindre résolution des parties prescriptives du PLU (règlement et OAP), dont le volontarisme n'est pas toujours proportionnel aux intentions exprimées dans les autres documents du PLU.

Plus particulièrement, considérant d'une part l'importance des flux touristiques (circulation et stationnement) sur le territoire communal, d'autre part le plan de paysage prévu au PLU, et enfin l'OAP visant la requalification du camping le Bureau préconise une requalification générale des espaces compris entre le camping, les berges du Verdon et le parking du musée de la préhistoire, ainsi que du tronçon compris entre le pont sur le Verdon et l'auberge de Sainte Anne. A ces égards le bureau note qu'une telle requalification est envisagée par la commune dans les cadres du *Site Patrimonial Remarquable*.

De même, considérant l'impact des éclairages publics sur la consommation énergétique, sur la faune sauvage et sur la valeur patrimoniale des cieux nocturnes, **le bureau préconise** de pousser plus loin leur prise en compte dans les cadres du *Site Patrimonial Remarquable*.

Ainsi, le Bureau émet à l'unanimité un avis favorable assorti des préconisations exprimées ci-dessus, et sous réserve d'une prise en compte par la commune et l'opérateur de son avis exprimé au sujet du projet de Parc Photovoltaïque dont les éléments constitutifs ont été rappelés en séance et mentionnés ci-dessus.

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture Le et publication le Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits Suivent les signatures Pour extrait conforme



REPUBLIQUE FRANCAISE

le 03/05/2018 Application agréée E-legalite.com 0\_DE-004-250401072-20180418-DEL18\_04\_B

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 18/04/2018

#### L'an deux mille dix-huit, le dix-huit avril,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Trigance à 14 h sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres			
En exercice	Présents et représentés	Votants	
18	8 + 5	13	
Total des voix : 16			

#### Etaient présents :

<u> 7 représentants des communes</u> (porteurs chacun d'1 voix) :

Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jacques ESPITALIER: Quinson; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Bernard CLAP: Trigance; Antoine FAURE: Aups; Annick BATTESTI: La Bastide; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains

1 Représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Nathalie PEREZ-LEROUX : Conseil départemental du Var

représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Date de convocation	
05/04/2018	

#### Ont donné pouvoir :

Christiane PHILIBERT-BREZUN (Vinon sur Verdon) à Arlette RUIZ ; Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougon) à Bernard CLAP; Patricia BRUN (Moustiers Ste Marie) à Antoine FAURE; Charles Antoine MORDELET (Aiguines) à Hervé PHILIBERT; Jean BACCI (conseil régional PACA) à Nathalie PEREZ LEROUX

Délibération

n°18\_04\_B2\_07

# Convention de partenariat avec Radio Verdon 2018

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon;

Yu les conclusions du travail mené sur la définition d'une nouvelle stratégie de communication ;

Au travers d'un partenariat qui nous lie par convention depuis maintenant plus de 6 ans, Radio Verdon nous permet de toucher la population quasiment sans délai et sans intermédiaire.

Ce partenariat permet d'une part, d'assurer une présence du Parc sur les fréquences de Radio Verdon en donnant la parole à l'ensemble de ses constituants (citoyens, élus, entrepreneurs, associations, partenaires...). Et d'autre part, de contribuer à la pérennité d'une radio associative génératrice d'emploi, et média incontournable sur le territoire. Depuis maintenant 3 ans, une émission hebdomadaire « l'écho du Parc » est diffusée 2 fois par semaine sur chaque antenne.

Il est donc proposé aux membres du Bureau une nouvelle convention de partenariat pour 2018 pour un coût de 3000

Le montant de la convention inclue le travail du journaliste, le temps de préparation et d'enregistrement, la diffusion, la sauvegarde et la mise en ligne des émissions sur le site internet de Radio Verdon.

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018 du syndicat mixte ;

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau,

- approuvent la convention de partenariat avec l'association Radio Verdon pour l'année 2018 telle que présentée ;
- autorisent le Président à signer la convention de partenariat ainsi que toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture Le et publication le

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits Suivent les sident and GLAP

REPUBLIQUE FRANCAISE

le 03/05/2018

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-250401072-20180418-DEL18\_04\_E

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 18/04/2018

#### L'an deux mille dix-huit, le dix-huit avril,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Trigance à 14 h sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	8 + 5	13
Total des voix : 16		

#### Etaient présents:

<u>7 représentants des communes</u> (porteurs chacun d'1 voix) :

Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jacques ESPITALIER: Quinson; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Bernard CLAP: Trigance; Antoine FAURE: Aups; Annick BATTESTI: La Bastide; Jean-Pierre BAUX: Gréoux les bains

1 Représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Nathalie PEREZ-LEROUX : Conseil départemental du Var

représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Date de convocation
05/04/2018

#### Ont donné pouvoir:

Christiane PHILIBERT-BREZUN (Vinon sur Verdon) à Arlette RUIZ; Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougon) à Bernard CLAP; Patricia BRUN (Moustiers Ste Marie) à Antoine FAURE; Charles Antoine MORDELET (Aiguines) à Hervé PHILIBERT; Jean BACCI (conseil régional PACA) à Nathalie PEREZ LEROUX

.

Délibération n°18\_04\_B2\_08

# Convention de partenariat avec l'écomusée de la Roudoule

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon;

L'écomusée de la Roudoule propose au Parc du Verdon de formaliser la participation du Parc du Verdon à la mise en œuvre d'un projet de conservation et de valorisation des arbres fruitiers anciens d'intérêt régional dans les alpes maritimes.

L'engagement du Parc consiste essentiellement à soutenir au niveau du pilotage et du partage de méthode et de données concernant le Verdon. Dans le cadre projet de vergers paysans ce partenariat permettra de partager avec d'autres acteurs et d'autres territoires voisins dont une partie sur le PNR des Préalpes d'azur. Ce sera également l'occasion d'étendre le réseau d'acteurs avec un territoire proche et d'accéder aux bases de données des variétés fruitières du Verdon via la zone d'influence les alpes maritimes et de l'Italie.

Enfin, ce partenariat pourrait s'étendre à travers une coopération interparc PACA associant les acteurs investis sur cette thématique.

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau,

- approuvent la convention de partenariat avec l'écomusée de la Roudoule telle que présentée ;
- autorisent le Président à signer cette convention de partenariat ainsi que toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture Le et publication le Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits Suivent les signatures Pour extrait conforme



Application agréée E-legalite.com

0\_DE-004-250401072-20180418-DEL18\_04\_B2

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 18/04/2018

## L'an deux mille dix-huit, le dix-huit avril,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Trigance à 14 h sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres				
En exercice	Présents et représentés	Votants		
18	8 + 5	13		
	Total des voix : 16			

E+~	innt	nráce	neto :
ELG	ıen.	prése	ants.

<u> 7 représentants des communes</u> (porteurs chacun d'1 voix) :

Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jacques ESPITALIER: Quinson; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Bernard CLAP: Trigance; Antoine FAURE: Aups; Annick BATTESTI: La Bastide; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains

1 Représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Nathalie PEREZ-LEROUX : Conseil départemental du Var

représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Date de convocation	
05/04/2018	

#### Ont donné pouvoir :

Christiane PHILIBERT-BREZUN (Vinon sur Verdon) à Arlette RUIZ ; Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougon) à Bernard CLAP; Patricia BRUN (Moustiers Ste Marie) à Antoine FAURE; Charles Antoine MORDELET (Aiguines) à Hervé PHILIBERT; Jean BACCI (conseil régional PACA) à Nathalie PEREZ LEROUX

Délibération

n°18\_04\_B2\_09

# Renouvellement de la convention avec le Conservatoire du Littoral et des espaces lacustres pour mise à disposition de locaux

Vu la délibération du bureau en date du 19 septembre 2012, par laquelle les membres du Bureau ont approuvé une convention de mise à disposition de locaux avec le conservatoire du littoral, afin d'accueillir à la maison du Parc, la chargée de mission en charge de la gestion des Lacs de Serre-Ponçon et de Sainte-Croix, recrutée par le Conservatoire du Littoral, et ce pour une durée de 3 ans et moyennant une participation forfaitaire aux frais d'un montant de 2500 € / an.

Vu la délibération du 7 juillet approuvant le renouvellement de cette convention dans les mêmes conditions pour une nouvelle période de 3 ans ;

Considérant que cette convention arrive à échéance et que le Conservatoire du Littoral a sollicité le Parc du Verdon pour renouveler cette convention pour une nouvelle période de 3 ans et pour une participation forfaitaire réévaluée à 2750 € / an.

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent la convention de mise à disposition de locaux et matériels entre le Parc naturel régional du Verdon et le Conservatoire du Littoral pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 01/10/2018 et dans les conditions ainsi exposées;
- Autorisent le Président à signer cette convention ainsi que toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits Suivent les signatures Pour extrait conforme



Application agréée E-legalite.com 0\_DE-004-250401072-20180418-DEL18\_04\_B2

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 18/04/2018

#### L'an deux mille dix-huit, le dix-huit avril,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Trigance à 14 h sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	8 + 5	13
Total des voix : 16		

#### Etaient présents :

<u> 7 représentants des communes</u> (porteurs chacun d'1 voix) :

Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jacques ESPITALIER: Quinson; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Bernard CLAP: Trigance; Antoine FAURE: Aups; Annick BATTESTI: La Bastide; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains

1 Représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Nathalie PEREZ-LEROUX : Conseil départemental du Var

représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Date de convocation
05/04/2018

#### Ont donné pouvoir :

Christiane PHILIBERT-BREZUN (Vinon sur Verdon) à Arlette RUIZ ; Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougon) à Bernard CLAP; Patricia BRUN (Moustiers Ste Marie) à Antoine FAURE; Charles Antoine MORDELET (Aiguines) à Hervé PHILIBERT; Jean BACCI (conseil régional PACA) à Nathalie PEREZ LEROUX

Délibération

n°18\_04\_B2\_10

# Adhésion 2018 à l'association Vélo Loisir Provence

Vu le Code Général des Collectivités Locales ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon ;

Considérant le partenariat engagé depuis 2013 avec l'association Vélo Loisir Provence dans le but de développer le tourisme à vélo sur le territoire du Parc sous l'appellation « le Verdon à Vélo » et les objectifs sous-tendus de ce partenariat qui sont les suivants :

- de créer un réseau d'itinéraires de découverte touristique et d'en assurer la promotion
- d'accompagner la création d'itinéraires cyclables structurés, clairement identifiés, aménagés et sécurisés
- d'assurer l'interconnexion avec d'autres territoires cyclables et d'autres modes de déplacement
- de faire de ces déplacements doux et écologiques des modes attrayants, en particulier en dehors de la haute saison touristique
- d'intégrer la cohérence des politiques globales et locales
- de construire et d'animer un réseau de professionnels sur le territoire du Parc naturel régional du Verdon
- de promouvoir l'ensemble des itinéraires, des adhérents et des événements vélo et VTT par les divers outils de communication de l'association, de certains outils du Parc, par le biais de salons grand public, et au travers d'événements organisés par le Parc, par l'association, ou autre.

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018

Il est proposé aux membres du Bureau de renouveler l'adhésion du Parc du Verdon à l'association Vélo loisir Provence au titre de l'année 2018 et pour un montant de 7 000 €.

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent le renouvellement de l'adhésion à l'association Vélo Loisir Provence au titre de l'année 2018;
- autorisent le Président à signer cette convention ainsi toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture Le et publication le

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits Suivent les signatures Pour ext

le 03/05/2018
Application agréée E-legalite.com
99\_DE-004-250401072-20180418-DEL18\_04\_B2

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 18/04/2018

#### L'an deux mille dix-huit, le dix-huit avril,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Trigance à 14 h sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	8 + 5	13
Total des voix : 16		

#### Etaient présents :

<u>7 représentants des communes</u> (porteurs chacun d'1 voix) :

Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jacques ESPITALIER: Quinson; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Bernard CLAP: Trigance; Antoine FAURE: Aups; Annick BATTESTI: La Bastide; Jean-Pierre BAUX: Gréoux les bains

1 Représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Nathalie PEREZ-LEROUX : Conseil départemental du Var

représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Date de convocation
05/04/2018

#### Ont donné pouvoir:

Christiane PHILIBERT-BREZUN (Vinon sur Verdon) à Arlette RUIZ; *Magali STURMA-CHAUVEAU* (Rougon) à Bernard CLAP; *Patricia BRUN* (Moustiers Ste Marie) à Antoine FAURE; *Charles Antoine MORDELET* (Aiguines) à Hervé PHILIBERT; *Jean BACCI* (conseil régional PACA) à Nathalie PEREZ LEROUX

Délibération n°18\_04\_B2\_11

## Attribution de la marque « Valeur du Parc naturel régional du Verdon »

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,

Vu la délibération du Bureau en date du 29/03/2017 fixant les nouveaux tarifs de l'attribution de la marque

Considérant la démarche engagée depuis plusieurs années pour la mise en place d'une marque « Parc naturel régional du Verdon », pour la valorisation :

- des produits touristiques, prestations d'activités de pleine nature,
- des prestations d'animation et séjours en éducation à l'environnement et au territoire à destination des enfants ou des jeunes,
- des productions de miel, plantes aromatiques et safran, et de vin,
- des hébergements.

Il est proposé aux membres du Bureau de délibérer sur l'attribution, de marquage des prestations/produits suivants qui ont été auditées et validées en commission « marque » le 23 février 2018 :

Activités de pleine nature / visites culturelles	
Prestataires Produit ou prestation	
William MICHEL La Palud sur Verdon	Sortie Nage en eau vive dans le Verdon : Les Verdoniens
Geneviève VALLART - Riez	Sortie culturelle : 2000 pas

Hébergement	
Prestataires	Produit ou prestation
Famille ALLEGRE / LA FABRIQUE à Moustiers Ste Marie	Chambres et table d'hôtes
Géraldine MANIVET / Hôtel des colonnes à RIEZ	Chambre d'ôtes

Ouï l'exposé du Président, Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'attribution de la marque « Valeur du Parc naturel régional du Verdon » aux prestataires listés ci-dessus,
- autorisent le Président à signer pour chacun des prestataires une convention d'attribution de la marque dans les conditions fixées par délibération du 29 mars 217 ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, moi

Pour, mois fil of susdits
Suivert for particles
Four extended to the president
Bernard CLAP

99\_DE-004-250401072-20180418-DEL18\_04\_E

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 18/04/2018

#### L'an deux mille dix-huit, le dix-huit avril,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Trigance à 14 h sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	8 + 5	13
Total des voix : 16		

#### Etaient présents:

<u>7 représentants des communes</u> (porteurs chacun d'1 voix) :

Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jacques ESPITALIER: Quinson; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Bernard CLAP: Trigance; Antoine FAURE: Aups; Annick BATTESTI: La Bastide; Jean-Pierre BAUX: Gréoux les bains

1 Représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Nathalie PEREZ-LEROUX : Conseil départemental du Var

représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Date de convocation
05/04/2018

#### Ont donné pouvoir:

Christiane PHILIBERT-BREZUN (Vinon sur Verdon) à Arlette RUIZ; Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougon) à Bernard CLAP; Patricia BRUN (Moustiers Ste Marie) à Antoine FAURE; Charles Antoine MORDELET (Aiguines) à Hervé PHILIBERT; Jean BACCI (conseil régional PACA) à Nathalie PEREZ LEROUX

Délibération n°18\_04\_B2\_12

# Annexe annuelle 2018 de la convention de partenariat entre EDF et le Parc du Verdon

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon pour la période 2008-2020.

Vu la délibération du Bureau en date du 29 mars 2017 et la convention cadre de partenariat entre EDF Unité de Production Méditerranée et le Parc Naturel Régional du Verdon signée en avril 2008 autour de 3 objectifs communes, à savoir :

- 1. Agir pour une gestion concertée et solidaire de la rivière et des ressource en eau
- 2. Participer à un développement économique local respectueux du Verdon et de ses ressources
- 3. Innover et sensibiliser pour le développement durable

Considérant la volonté du Parc du Verdon et d'EDF Unité de Production Méditerranée de poursuivre leur collaboration selon les 3 objectifs suivants :

- 1- Agir pour une gestion concertée et solidaire de la rivière et des ressources en eau
- 2- Participer à un développement économique local respectueux du Verdon et de ses ressources
- 3- Expérimenter, innover et sensibiliser ensemble pour la mise en œuvre des principes de développement durable

Considérant que cette convention de partenariat entre le Parc naturel régional du Verdon et EDF, conclue en 2008 et renouvelée en 2017 pour la période 2017-2022 définit les objectifs partagés, identifie les actions structurantes qui feront l'objet de collaborations, et prévoit que chaque année une annexe permettant une mise à jour et précisant les montants financiers associés.

Il est ainsi proposé aux membres du Bureau de valider l'annexe 2018.

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Valident l'annexe financière 2018 de la convention de partenariat avec EDF ,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture Le et publication le Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits Suivent les signatures

Pour extrait conforme

ALP résident

Les aud CLAP

VERDON

le 03/05/2018 Application agréée E-legalite.com 99\_DE-004-250401072-20180418-DEL18\_04\_E

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 18/04/2018

#### L'an deux mille dix-huit, le dix-huit avril,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Trigance à 14 h sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	8 + 5	13
Total des voix : 16		

#### Etaient présents :

7 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jacques ESPITALIER: Quinson; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Bernard CLAP: Trigance; Antoine FAURE: Aups; Annick BATTESTI: La Bastide; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains

1 Représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Nathalie PEREZ-LEROUX : Conseil départemental du Var

représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Date de convocation
05/04/2018

#### Ont donné pouvoir :

Christiane PHILIBERT-BREZUN (Vinon sur Verdon) à Arlette RUIZ ; Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougon) à Bernard CLAP; Patricia BRUN (Moustiers Ste Marie) à Antoine FAURE; Charles Antoine MORDELET (Aiguines) à Hervé PHILIBERT; Jean BACCI (conseil régional PACA) à Nathalie PEREZ LEROUX

Délibération n°18\_04\_B2\_13

# Projet inter-parc tourisme : Développement d'une offre touristique Parc naturel régional en région Provence-Alpes-Côte d'Azur »

Les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur travaillent en interparc sur les thématiques du tourisme durable depuis l'année 2008. La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur soutient cette démarche avec des financements réguliers accordés pour les stratégies touristiques (CETD volet 1) et la qualification des professionnels du tourisme durable (CETD volet 2 et marque Parc). Cette collaboration en interparc a progressivement pris de l'ampleur pour aboutir à la création de 1,7 ETP (financés à 95% par la Région), dont un poste (1ETP) basé au Parc des Alpilles et 1 poste (0.7ETP) basé au Parc du Luberon.

La collaboration entre la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et ses 8 parcs naturels régionaux a été reconduite en octobre 2017 pour deux années.

Elle repose sur 2 conventions visant au « Développement d'une offre touristique Parc naturel régional en Provence-Alpes- Côte d'azur », une première convention, déjà signée, lie la Région et les 2 parcs porteurs des 2 postes mutualisés et, une seconde, entre la Région et l'ensemble des 8 parcs.

Le portage de 2 postes (1,7 ETP) est assuré par les parcs des Alpilles et du Luberon pour le compte de l'ensemble des Parcs naturels régionaux.

Une première délibération a été prise par le Parc du Luberon en date du 18 mai 2017 portant sur cette convention de portage (convention Région PNR Luberon Alpilles) pour le poste pris en charge par notre Parc (0,7 ETP).

Il est proposé aux membres du Bureau une nouvelle convention qui sera signée entre les 8 Parcs et la Région afin d'établir les modalités de coopération, les tâches des 2 agents mutualisés et l'organisation globale du dispositif.

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- valident la convention entre les 8 parcs de la Région telle que présentée,
- autorisent le Président à signer cette convention ainsi que toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits Suivent les signatures Pour extrait conforme



REÇU EN PREFECTURE le 20/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

Application agréée E-legalite.com 99\_DE-004-250401072-20180418-DEL18\_04\_E SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 18/04/2018

#### L'an deux mille dix-huit, le dix-huit avril,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Trigance à 14 h sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	8 + 5	13
Total des voix : 16		

#### Etaient présents :

<u>7 représentants des communes</u> (porteurs chacun d'1 voix) :

Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jacques ESPITALIER: Quinson; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Bernard CLAP: Trigance; Antoine FAURE: Aups; Annick BATTESTI: La Bastide; Jean-Pierre BAUX: Gréoux les bains

1 Représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Nathalie PEREZ-LEROUX : Conseil départemental du Var

représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Date de convocation
05/04/2018

#### Ont donné pouvoir:

Christiane PHILIBERT-BREZUN (Vinon sur Verdon) à Arlette RUIZ; Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougon) à Bernard CLAP; Patricia BRUN (Moustiers Ste Marie) à Antoine FAURE; Charles Antoine MORDELET (Aiguines) à Hervé PHILIBERT; Jean BACCI (conseil régional PACA) à Nathalie PEREZ LEROUX

Délibération n°18\_04\_B2\_14

# Convention avec EPIDOR

Le Président explique que la commission recrutement a décidé de recruter Mme Carole BRETON en tant que responsable de pôle Urbanisme, paysage et aménagements,

Afin que cet agent, résidant actuellement en Dordogne, puisse prendre ses fonctions au plus tôt et compte tenu de ses contraintes liées au déménagement de sa famille, il lui a été proposé de travailler à distance au mois de Mai 2018.

Afin d'organiser les modalités de ce travail à distance, il est proposé aux membres du Bureau de signer une convention avec l'établissement public interdépartemental de la Dordogne, EPIDOR, qui mettra à disposition de Mme Carole BRETON, un local et du matériel afin qu'elle puisse travailler à distance, durant le mois de mai 2018, en attendant de finaliser son déménagement.

La résidence administrative de Mme Carole BRETON sera donc fixée pour le mois de Mai 218 dans les locaux d'EPIDOR.

Cette convention est consentie par EPIDOR à titre gracieux.

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent la convention de mise à disposition de locaux et de matériel l'établissement EPIDOR,
- autorisent le Président à signer cette convention ainsi que toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits Suivent les signatures Pour extrait conforme



le 03/05/2018
Application agréée E-legalite.com
70\_DE-004-250401072-20180418-DEL18\_04\_B

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 18/04/2018

#### L'an deux mille dix-huit, le dix-huit avril,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Trigance à 14 h sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	8 + 5	13
Total des voix : 16		

#### Etaient présents:

<u>7 représentants des communes</u> (porteurs chacun d'1 voix) :

Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jacques ESPITALIER: Quinson; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Bernard CLAP: Trigance; Antoine FAURE: Aups; Annick BATTESTI: La Bastide; Jean-Pierre BAUX: Gréoux les bains

1 Représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Nathalie PEREZ-LEROUX : Conseil départemental du Var

représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Da	ate de convocation	
	05/04/2018	

#### Ont donné pouvoir:

Christiane PHILIBERT-BREZUN (Vinon sur Verdon) à Arlette RUIZ; Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougon) à Bernard CLAP; Patricia BRUN (Moustiers Ste Marie) à Antoine FAURE; Charles Antoine MORDELET (Aiguines) à Hervé PHILIBERT; Jean BACCI (conseil régional PACA) à Nathalie PEREZ LEROUX

Délibération n°18\_04\_B2\_15

# Redevance pour la saison 2017-2018 pour la convention agricole (truffière) de F. Daïni sur le Domaine de Valx-Félines

Vu convention qui lie le Conservatoire du Littoral, le Parc du Verdon et Fabien Daïni (agriculteur) pour l'exploitation des truffières du Domaine de Valx-Félines.

Considérant que cette convention prévoit le paiement d'une redevance annuelle versée à la fin de chaque saison trufficole. Pour la saison 2017-2018, le montant de cette redevance s'élève à 1 599,39 €. Un titre de paiement a été émis sur cette base courant février 2018.

Comme prévu par la convention, Fabien Daïni a pris contact avec le référent du Domaine pour solliciter une annulation totale de la redevance suite à l'absence de récolte sur le site due à la sécheresse exceptionnelle en 2017.

Il est proposé aux membres du Bureau du Parc de répondre à cette demande exceptionnelle

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité moins une abstention, les membres du Bureau :

- Décident, au vu des circonstances climatiques exceptionnelles de 2017, de réduire de moitié, la redevance due par M. Daïni au titre de la saison 2017-2018
- Autorisent le Président à procéder à la réduction du titre de recettes correspondant et représentant la somme de 799,70 €.
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture Le et publication le Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits Suivent les signatures Pour extrait conforme

